

COMMUNIQUÉ N°2024 - \_\_\_\_\_ MESRS - SG

00000018

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :**

Le Gouvernement de la République Populaire de Chine a mis à la disposition du Mali, au titre de l'année universitaire 2025-2026, vingt-une (21) bourses d'études pour les études de **Master** et de **Doctorat**.

Lesdites bourses couvrent le billet d'avion aller-retour, les frais d'études, les frais de logement à l'université, l'allocation de vie quotidienne et l'assurance médicale élémentaire en Chine.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- ✓ être de nationalité malienne ;
- ✓ avoir au moins la Licence avec au moins la mention assez-bien (12/20 comme moyenne générale) et être âgé de 35 ans au plus pour les postulants aux études de Master ;
- ✓ avoir le Master avec au moins la mention assez-bien (12/20 comme moyenne générale) et être âgé de 40 ans au plus, pour les postulants aux études doctorales ;
- ✓ être détenteur d'un certificat qui atteste le bon niveau du candidat en chinois ou en anglais.

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** indiquant le contact téléphonique et précisant le niveau d'études sollicité (**Master ou Doctorat**) ;
- trois (03) copies du certificat de nationalité malienne dont l'original ;
- trois (03) copies du casier judiciaire dont l'original
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- quatre (04) photos d'identité récentes ;
- deux (02) copies de la traduction certifiée en chinois ou en anglais de l'attestation de la Licence ou du Master ;
- deux (02) copies de la traduction certifiée en chinois ou en anglais du relevé de notes de chaque année d'études de la Licence ou du Master ;
- deux (02) copies en français authentifiées et certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence ou du Master ;
- deux copies en français certifiées conformes du relevé de notes de chaque année d'études universitaires de la Licence ou du Master ;
- trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger ;

Les dossiers dûment constitués doivent parvenir à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au plus tard le lundi 16 décembre 2024 à 16h00 mn.

**NB :**

- 1- Les professionnels (fonctionnaires de l'état et des collectivités) doivent ajouter à leurs dossiers de candidature l'autorisation de leur service ou structure employeur ;
- 2- Les candidats présélectionnés doivent fournir trois (03) copies du diplôme authentifié au service d'équivalence de la DGESR ;
- 3- Procédure de traitement : le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique proposera (présélection) à la partie chinoise, trente (30) meilleurs dossiers de candidats choisis par ordre de mérite.
- 4-La sélection définitive des candidats se fera par les autorités compétentes chinoises parmi les trente (30) candidats proposés par le département ;
- 5-Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique et la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique ne participent à la sélection définitive des candidats.

Bamako, le 26 NOV 2024  
Le Ministre/P. O  
Secrétaire général,  
  
**Moussa TANGARA**  
Chevalier de l'Ordre National

